Image not found or type unknown

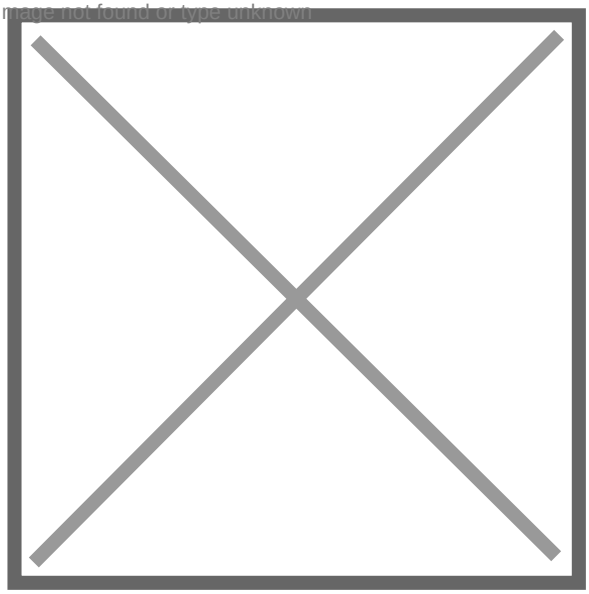

Vices cachés après achat immobilier

Par **fab**, le **08/01/2009** à **22:45**

bonjour,

je viens d'acheter une maison de 1958 il ya 15 jours et lors de travaux, je m'aperçois que le mur du garage a reçu un enduit destiné à cacher une remontée d'humidité sur 1/3 de la hauteur du mur.
Le maçon auquel j'ai fait appel m'indique que l'ancien propriétaire avait fait appel à lui il ya 1 an pour faire cet enduit mais que le maçon avait refusé de cacher la misère. Il est prêt à me faire un écrit.
Ai-je un recours contre le propriétaire d'origine?

merci

Par **CowPowa**, le **09/01/2009** à **21:06**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous mais pour une histoire de plomberie.
Ca m'a bien l'air d'un vice caché, prenez contact avec un avocat, vous devriez pouvoir demander des indemnités à l'ancien propriétaire.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés